Louis Belton

VICTOR HUGO ET SON FRERE EUGENE

Louis BELTON

VICTOR HUGO

et son frère Eugène

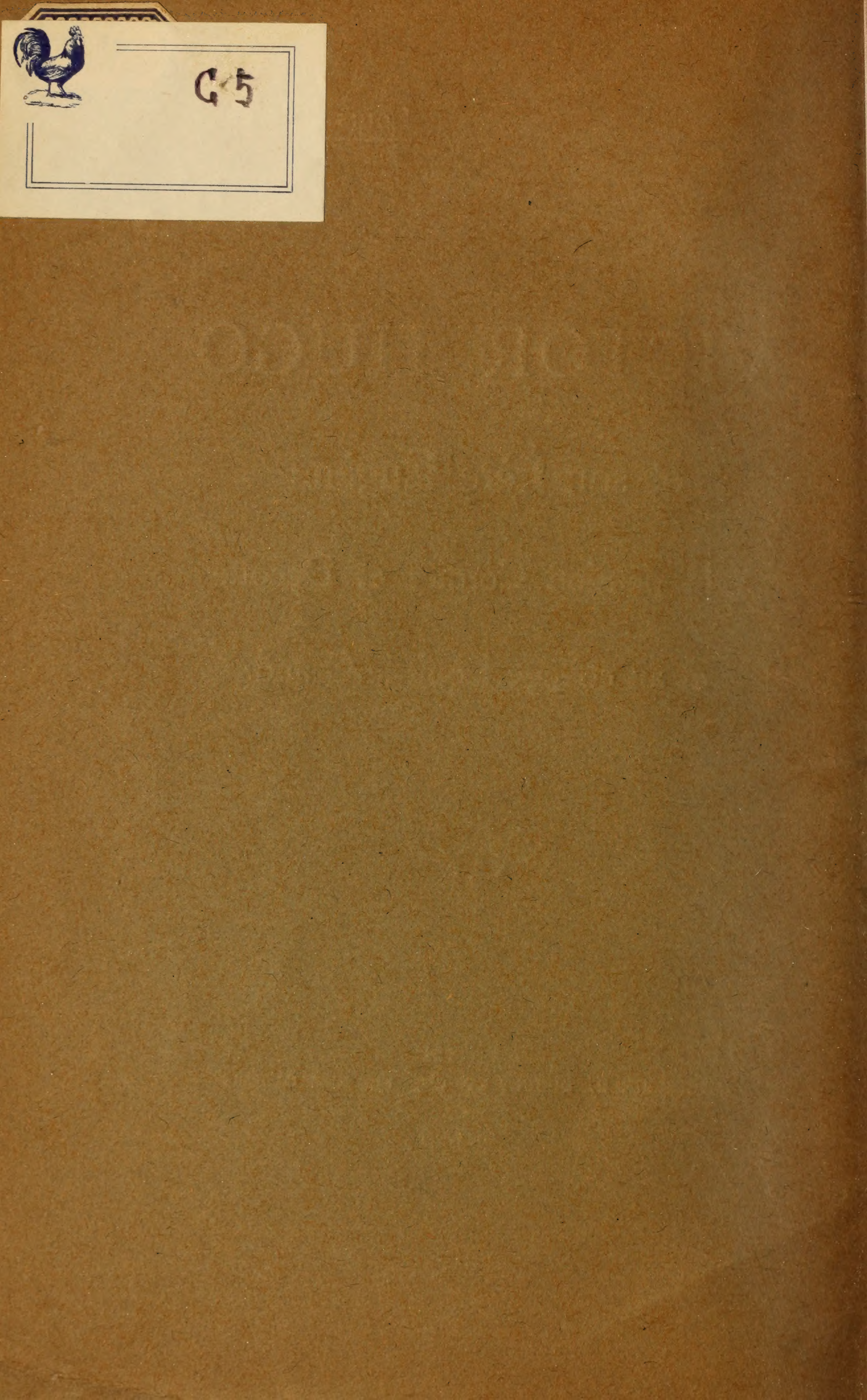
à la pension Cordier et Decotte

et au collège Louis-le-Grand



BLOIS
IMPRIMERIE R. DUGUET ET Cie, 13, RUE GALLOIS

1923


G 5



Louis BELTON

VICTOR HUGO

et son frère Eugène

à la pension Cordier et Decotte

et au collège Louis-le-Grand



BLOIS
IMPRIMERIE R. DUGUET ET Cie, 13, RUE GALLOIS

—

1923



Extrait des *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, tome XXIV

VICTOR HUGO
et son frère Eugène
à la pension Cordier et Decotte
et au collège Louis-le-Grand

Les deux fils du général Hugo qui se rapprochaient le plus par l'âge étaient :

Eugène, né le 16 septembre 1800,

et Victor, né le 24 février 1802.

Le général, qui se chargeait des frais de leur éducation, les avait placés à la pension Cordier, 41, rue Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Germain, à Paris. De Thionville, dont il était gouverneur, il correspondait à ce sujet avec M. Cordier. Le prix de la pension était de 300 francs par trimestre, non compris les déboursés pour les frais des maîtres particuliers.

Les fonds étaient versés, au nom du général, par M. Katzemberger, de la maison Oberkampf, que le général avait établi *curateur* de ses enfants. Prévoyant le cas où il pourrait être investi dans Thionville le général recommandait à M. Cordier de s'adresser à la même personne pour le paiement des termes de la pension.

2

Par ailleurs une des sœurs du général, Mme veuve Martin, née Marie-Françoise Hugo, « avait des fonds pour *l'entretien* des deux enfants ». Nous allons voir qu'elle ne les prodiguait pas.

Le général était parti (pour Thionville) au commencement de 1816 sans voir ses enfants et sans les prévenir de son départ. Le 31 mars, ils lui écrivent :

« Mon cher papa, c'est avec la plus grande surprise que nous avons été informés de ton départ. Nous voulions t'écrire , mais Mme Martin a refusé jusqu'ici de nous dire où tu étais. Ce n'est qu'hier qu'elle a consenti à nous l'apprendre, sans cependant vouloir nous donner ton adresse ; en sorte que nous sommes forcés de la charger de cette lettre, où, comme elle-même nous y a invités, nous renfermons la note de tout ce qui nous est absolument nécessaire en ce moment.

« Elle nous dit en outre que tu désirais savoir si nous faisons des progrès dans le dessin (1). M. Cadot est content de nous et nous a dit que cela irait bien. Nous prenons tous les samedis des leçons de perspective. Du reste, nous faisons tous nos efforts pour contenter nos maîtres.

« Adieu, mon cher papa, nous attendons ta réponse avec impatience, tant pour avoir de tes nouvelles que pour être soulagés dans nos besoins. Nous t'embrassons de tout cœur. Porte-toi bien, et aime toujours

Tes fils soumis et respectueux,

E. Hugo.

Victor.

(1) **Le général aurait désiré que ses fils entrassent à l'école Polytechnique.**

Le corps de la lettre est de la main d'Eugène.

Il paraît, du reste que Mme Martin n'était pas tendre pour ses neveux. En 1816, Eugène avait 16 ans et Victor 14. C'étaient de petits hommes qui supportaient mal la férule. Dans une lettre du 12 mai (écrite par Eugène et signée des deux frères), ils n'hésitent pas à se plaindre à leur père :

« Mon cher papa, M. Decôtte nous a communiqué le passage de ta lettre qui nous concernait, et nous en avons été aussi surpris qu'affligés. Si jusqu'ici nous nous sommes tû sur les désagréments que nous éprouvons de la part de Mme Martin, c'était uniquement pour ne pas te tourmenter, espérant d'ailleurs en voir bientôt la fin. Elle a sans doute voulu nous prévenir ; nous ignorons les plaintes qu'elle a pu te faire, mais elle eût dû songer que nous sommes d'un âge à savoir nous défendre quand nous le pouvons, et que *tu dois la connaître aussi bien que nous.*

« Nous avons pour elle tous les égards que nous lui devons *comme tante*, elle n'en a aucun pour nous ; elle semble même prendre à tâche de pousser à bout notre patience par les procédés les plus inconvenants. Tu nous as dit qu'elle était chargée de pourvoir à tous nos besoins, tu lui as sans doute laissé des instructions, mais nous ne pouvons croire que tu lui aies prescrit de traiter tes fils comme elle voudrait les traiter. Nous ne pouvons rien lui demander, *pas même des souliers*, qu'elle ne se récrie aussitôt après nous, sans ménager ses termes, sans penser au respect qu'elle se doit à elle-même. Si nous voulons lui prouver que nous avons raison, il nous faut essuyer un torrent de basses injures, quittes, quand nous nous y dérobons, à nous entendre appeler sots et impertinents, etc., etc.

« Nous ne te tracerons pas le tableau de la scène

dégoûtante (sic) qu'elle nous a faite dernièrement ; il est seulement heureux pour nous d'en avoir eu des témoins, après les mensonges qu'elle a voulu *inutilement* faire croire à M. Decôtte, nous sommes en droit de suspecter sa sincérité à ton égard.

« Au reste, mon cher papa, nous n'avons rien à nous reprocher ; tout ce que nous avançons ici est fondé sur des faits connus, et dont il ne tient qu'à toi de prendre connaissance.

« Quant à ce que tu nous marques pour M. Cadot, nous osons te représenter qu'une année de dessin ne suffit pas pour entrer à l'école (polytechnique) ; nous te prions donc, si ton intention est que nous nous présentions aux examens, de nous permettre de prendre encore quelques mois de leçons, ne fût-ce que jusqu'aux vacances. Si tu accèdes à notre demande, daigne en informer M. Decôtte le plus tôt que tu pourras, afin que nous n'éprouvions pas de trop longue interruption. »

Nous n'avons pas la réponse que le général fit à ses fils le 12 mai ; nous supposons que la fière attitude des deux jeunes gens ne lui déplut pas trop, tout en pensant que, par amour de la discipline, il ne donna pas tort à Mme Martin.

Vers la fin de l'année, il demande à ses fils des renseignements sur leurs progrès en mathématiques et en philosophie. Ils lui répondent (3 décembre) toujours par la plume d'Eugène, et sous la signature des deux frères :

« Depuis six semaines que nous allons au collège de *Louis-le-Grand*, nous avons repassé toute l'arithmétique, et toutes les fois que nous avons été appelés au tableau, nous avons eu les numéros les plus élevés, tels que 15, 16, 17 et 18, nous avons eu, dans les com-

positions les 3e et 4e places, quoique, pour la géométrie, nous nous trouvions les plus faibles de la classe ; enfin M. le professeur lui-même nous a souvent adressé des paroles flatteuses sur notre travail et notre application.

« En philosophie, tous les devoirs que nous avons présentés depuis un mois que le cours est ouvert ont été notés *bien* et *très bien*, et nous ont pareillement attiré des choses flatteuses de la part de M. le professeur. »

Cette correspondance nous fait voir que les deux frères suivaient les mêmes cours à l'institution Cordier et au collège Louis-le-Grand ; frères par l'étude comme par le sang, ils semblent avoir partagé les mêmes succès ; ils ne correspondent avec leur père que par des lettres collectives, écrites en général par Eugène, l'aîné, et signées par les deux.

Dans cette même lettre du 3 décembre, ils ajoutent les détails suivants sur leurs travaux :

« Tu sais sans doute que les cours du collège nous tiennent depuis 8 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir. Le cours d'arithmétique, professé par M. Guillard, dure depuis 8 heures 1/2 du matin jusqu'à 10 1/2 ; après ce cours, M. le professeur donne, de son propre gré, à ses élèves privilégiés des leçons d'algèbre auxquelles il a la bonté de nous inviter ; en sorte que nous ne pouvons revenir à la pension qu'à 12 heures 1/2. Depuis une heure jusqu'à 2 heures nous avons trois fois la semaine la leçon de dessin que nous donne M. Cadot ; à 2 heures nous partons pour nous rendre en philosophie d'où nous ne sommes revenus qu'à 5 heures du soir. Depuis 6 heures jusqu'à 10, nous nous occupons, soit aux leçons de mathématiques que nous

donne M. de Cotte, soit à nos rédactions et aux devoirs du Collège. »

Après avoir énuméré ce programme de travail plutôt chargé, les deux frères demandent à leur père, comme récompense des efforts qu'ils font pour le satisfaire, de leur permettre de sortir les jours de congé avec leur frère Abel, de deux ans plus âgé qu'Eugène :

« Tu nous as souvent toi-même, cher papa, fait l'éloge de notre frère Abel, et tes propres discours prouvent que tu le regardes, avec nous, comme le meilleur des fils et le plus tendre des frères. D'après la manière dont est employé notre temps, il est impossible qu'il puisse nous voir les jours ouvrables ; et tu sais que les jours de congé sont tellement partagés entre la messe, le travail et la promenade qu'il ne peut venir nous embrasser aux jours où il est libre. Nous te demandons donc, cher papa, de sortir avec lui les jours de congé. »

Cette demande ne fut pas accueillie. Le général Hugo ne considérait pas sans doute le frère de 18 ans comme un Mentor suffisant pour ses deux frères de 16 et 14 ans. Le 26 décembre 1816, Eugène et Victor, en envoyant à leur père leurs vœux pour le nouvel an, devoir auquel ils ne manquaient jamais, ajoutent avec une pointe d'amertume :

« Puisque toutes nos prières sont inutiles, nous ne te demandons pas de sortir avec Abel, malgré la bien douce satisfaction que nous aurions à l'embrasser, depuis si longtemps que nous ne l'avons vu, et nous tâcherons de nous résigner à passer ce jour de l'an comme les autres, c'est-à-dire depuis deux ans sans voir nos parents. »

Les deux frères n'en assuraient pas moins leur père de leur entière soumission à ses volontés : « Nous nous

efforcerons toujours de satisfaire nos maîtres, puisque c'est le moyen de te contenter et de nous faire supporter notre situation avec moins de peine. »

Pourtant, le 22 juin 1817, ils écrivent à leur père pour protester contre les procédés dont ils sont victimes de la part de leur tante, Mme Martin.

« Ta lettre du 12 mai nous prouve qu'on calomnie notre conduite, et que, quoique (sic) nous fassions, on saura toujours nous donner tort près de toi ; n'importe, il ne sera pas dit que par notre silence nous ayons avoué ce dont on nous accuse. Il est faux que nous n'ayons pas eu pour Mme Martin tous les égards que nous lui devons ; il est faux que nous lui ayons ri au nez quand elle nous a dit que tu te faisais mille privations pour nous, quand elle nous exposait ta position.

« Quant à ce que nous t'avons marqué dans notre dernière lettre, nous croyons t'avoir dit que c'étaient des faits dont il ne tenait qu'à toi de prendre connaissance. En voici quelques-uns que nous pouvons encore y ajouter.

« Mme Martin nous a dit qu'elle nous donnait 3 francs par mois de sa bourse, et dans le même temps tu nous écrivais : *Je vous donne tant par mois pour vos menus plaisirs.* Mme Martin, sous prétexte que tu lui as défendu de venir à la pension de deux mois (tout en lui envoyant des lettres à porter pour M. de Cotte et pour nous), sous prétexte que tu as enfin remis à sa disposition le paiement des 3 livres qu'elle tirait si librement (pour *libéralement?*) de sa bourse, Mme Martin dis-je, est restée un mois sans daigner s'informer de nos besoins, et depuis deux mois nous a retranché nos deux sous par jour ; encore a-t-elle eu la sage prévoyance de ne nous en prévenir qu'au 1er juin.

« Comme nous lui avons poliment représenté que,

comptant sur cet argent, nous avions été dans la nécessité d'emprunter, tant pour payer nos chaises à l'église que pour faire repasser nos canifs, relier nos livres, acheter des instruments de mathématiques, elle nous a répondu qu'elle ne nous écouterait pas, et nous a ordonné impérieusement de sortir de la salle.

« Elle ne le fera pas une seconde fois, mon cher papa. Nous aimons mieux renoncer à nos semaines que d'avoir désormais aucun rapport avec elle. Si cependant ton intention est que nous payions nos dettes, et que nous ne soyons pas tout à fait sans argent, nous te prions d'en charger Abel, plutôt que tout autre. »

Et, le 12 juillet 1817, par une lettre écrite de la main de Victor Hugo, mais signée également d'Eugène, ils annoncent à leur père « qu'ils ont eu le bonheur d'être désignés parmi les six élèves destinés par le professeur à concourir en philosophie » et ils prient le général de leur envoyer leur acte de naissance (1), sans lequel ils ne pourraient participer au concours.

Il y a quelque chose de touchant dans l'accord de ces deux jeunes gens, si étroitement unis par leurs études et par leurs sentiments, et qui, tenus à distance par leur père, s'appuient fraternellement l'un sur l'autre pour s'aider à supporter leurs chagrins.

Ils sont aidés et soutenus dans une certaine mesure par leur frère aîné Abel, né en 1798, ayant par conséquent deux ans de plus que Eugène, et qui, à 20 ans, a déjà conquis son indépendance. La correspondance d'Abel nous donne quelques renseignements intéressants sur lui-même, sur ses frères et sur la situation de la famille.

(1) Comme Victor était né à Besançon, le général s'adresse à un de ses cousins, M. Vénier, habitant cette ville, qui le 25 juillet lui envoie l'acte demandé.

Dans sa lettre du 26 août 1817, Abel s'applaudit de n'être pas entré, comme ses frères, à la pension Cordier :

« Tu dois voir maintenant, écrit-il à son père, combien il a été heureux pour moi de ne pas céder au désir que tu avais de me faire entrer chez M. Cordier, puisque j'ai trouvé dans ce refus la source de mon indépendance ; et qu'au lieu d'être mêlé à mon âge à un troupeau d'enfants et soumis à la férule d'un M. de Cotte, et sans aucune espérance pour l'avenir (car pour former des espérances, il faut savoir quel état on doit embrasser) je me trouve à dix-neuf ans suffire à mes besoins, et suis encore en mesure de donner quelques soulagements à ceux de mes frères qui n'ont pas encore reçu l'argent que tu leur avais promis pour le mois d'août, et qui, depuis trois mois, n'ont pas encore reçu l'argent que tu leur avais promis pour leurs petites dépenses mensuelles. »

Tout en conservant envers son père les formes les plus respectueuses, et même les plus affectueuses, Abel ne se gêne pas pour défendre contre lui ses deux frères desquels, à raison de ses 19 ans, et de sa situation indépendante, il se considère comme le protecteur :

« Je suis allé jeudi dernier à la pension de M. Cordier pour aller me baigner avec mes frères ; une de tes lettres leur disait de s'adresser à M. Decotte pour la permission dont ils auraient besoin. Je m'adresse à lui, il me répond qu'il ne le peut, malgré sa bonne volonté. Il me présente une lettre écrite par toi, quoique je me plaise à croire que ton cœur ne l'a pas dictée, et j'y remarque avec étonnement les ordres que tu donnes pour la conduite à tenir avec mes frères, ordres qui, quand même il serait possible de les exécuter, n'en seraient pas plus justes, puisque, sur le simple rapport

d'un professeur qui s'oublie assez pour donner un soufflet à un jeune homme de dix-huit ans, élève en philosophie, et qui a fini toutes ses études, tu nous traites de polissons, tu veux en faire mettre l'un d'eux en prison, et l'autre aux arrêts pendant un mois, tu veux qu'on défende à une mère de voir ses enfants, comme si cela était possible, et comme si l'on pouvait trouver un maître de pension assez hardi pour oser le faire, et pour finir enfin tu veux qu'ensuite on les chasse de leur pension sans t'inquiéter de ce qu'ils feront ni de ce qu'ils pourront devenir. »

Nous ignorons de quelle peccadille Victor et Eugène avaient pu se rendre coupables pour s'attirer une pareille colère de la part de général ; mais nous aimons à voir Abel les défendre, et nous allons voir qu'il les défend fort bien, et par de très bonnes raisons :

« Tu ignores peut-être, dit-il, que la conduite de M. Decotte en cette circonstance est tellement contraire aux règlements de l'Université, qu'on pourrait, si l'on ne voulait éviter un nouveau scandale, le faire suspendre pour quelque temps de ses fonctions de professeur. Tu marques un mécontentement furieux de la conduite de deux jeunes gens qui viennent de donner aux concours des preuves signalées de leur bonne conduite et de leur talent. Un premier accessit au grand concours en philosophie, d'autres premiers en philosophie au lycée, d'autres en mathématiques, et la mention honorable au grand concours de poésie à l'Académie française accordée à l'un de tes fils âgé de 15 ans et demi, toutes ces preuves glorieuses te paraissent-elles autant de signes de non application et d'inconduite? Où tout autre se glorifierait de tels enfants, tu ne vois que des misérables, des polissons, prêts à déshonorer un nom que tu as rendu recommandable

par ta (carrière) militaire. Lis tous les journaux, lis les rapports du secrétaire perpétuel de l'Académie, lis surtout le Journal de Commerce, l'ex-Constitutionnel du 26 août, tu verras qu'il est d'autres carrières de gloire que la carrière militaire, tu y verras que le plus jeune de tes fils a débuté dans la carrière par un triomphe. Eugène n'a pas été si heureux, mais le mérite de Victor ne lui ôte pas le sien. O mon père, voilà pourtant les enfants que tu poursuis avec tant de fureur, des enfants pour qui le plus grand bonheur serait de te voir heureux, des enfants qui, loin de chercher à déshonorer ton nom voudraient te faire hommage de leurs couronnes. Non, mon père, je te connais, tu as écrit cette fatale lettre, mais ton cœur ne l'a pas dictée. Tu aimes encore tes enfants ; un mauvais génie, un démon de l'enfer, auquel tu devrais plutôt attribuer tes malheurs qu'à notre respectable mère, un démon qui sans cesse attaché à tes pas fascine tes yeux et ne te montre que des signes de haine où tu trouverais des preuves d'amour si tu osais t'approcher de cœurs qui te chérissent, un être familiarisé avec la calomnie et le mensonge a empoisonné à tes yeux l'action de mes frères. Tu as oublié tes enfants pour ne voir que des êtres fantastiques, méchants et haineux qu'on t'a présentés, et tu as cédé à la colère qu'on t'inspirait. Un jour viendra que tu nous connaîtras mieux, tu verras dans tout son jour hideux l'infernale créature dont je veux te parler, l'heure de notre vengeance sera arrivée, nous retrouverons notre père, et l'artisan de malheur tremblera à son tour. »

Quelle est cette infernale créature? Serait-ce Mme Martin, née Hugo, sœur du général, qui était chargée de pourvoir à leurs menues dépenses à la pension Cordier et de laquelle ils se plaignent véhémen-

tement? Ne serait-ce pas plutôt M[me] d'Almeg , qui vivait avec le général depuis qu'il était séparé de sa femme et qu'il épousa quelques semaines après la mort de cette dernière (1).

Pour violentes qu'elles soient, les plaintes des enfants ne sauraient nous déplaire. Nous voyons plutôt avec plaisir un jeune élève de philosophie, lauréat avant 16 ans de l'Académie française, refuser de se laisser souffleter par un cuistre. Mais le général ne paraît pas en avoir été autrement ému ; il conserve en tous cas de bonnes relations avec sa sœur, à laquelle il envoyait, près de dix ans plus tard, un pos (sic) de beurre, une poule, et trois pos de confitures (accusé de réception, 6 février 1826).

Toujours est-il qu'à cette lettre assez violente d'Abel le général ne fit aucune réponse. Le 17 octobre 1817, Abel lui écrit :

« Tu n'as pas encore répondu à ma lettre du 26 août dernier. Est-ce par oubli ou serais-tu fâché contre moi? Ai-je dit autre chose que la vérité? Et peut-elle te blesser? Nous savons, mes frères et moi, que tu n'es pas la cause de notre malheureuse position, et s'il est quelqu'un qui puisse nous en accuser, nous ne connaissons que trop bien la personne. »

Suivent, dans les correspondances, des considérations relatives à la question budgétaire, en ce qui concerne Victor et Eugène et leur mère :

« Comme mes frères ne peuvent, continue Abel, emprisonnés comme ils le sont (à la pension Cordier) s'acheter les effets dont ils ont besoin, et étant chargés

(1) La première femme mourut le 20 ou 31 juin 1821. Dès le 6 Septembre de la même année le général épousait, à Saint-Christophe, arrondissement de Issoudun, Marie-Catherine Thomas y Saétoni, veuve sans enfants de M. Anaclet d'Almeg.

de s'entretenir tous les deux avec cinquante francs par mois, comme ça ne peut être, ainsi que tu leur as écrit, que par la plus stricte économie qu'ils pourront en venir à bout, je te prie d'écrire à M. Decotte de les laisser sortir avec moi pour faire leurs petites emplettes. Je dois faire porter à leur pension une malle pour enfermer leurs effets. Marque aussi, je te prie, à M. Decotte, de les leur faire rendre, afin qu'ils s'assurent, par eux-mêmes, de ce qu'ils possèdent, et de ce dont ils ont besoin. »

On voit que le budget des collégiens est plutôt maigre. Pour les études (livres, instruments), le père paraît avoir alloué également 50 francs ; mais, lorsque, par suite d'une erreur, les 50 francs furent employés à payer des leçons de dessin, les jeunes gens se trouvèrent dans l'embarras.

« Tu avoueras, mon cher papa, écrivent-ils le 29 décembre 1817, qu'il est un peu dur pour nous de supporter la peine (de cette erreur) surtout dans un moment comme celui-ci : nous avons été obligés, le mois dernier, de nous fournir des instruments à l'usage de l'école qui nous sont nécessaires. Nous avons acheté un étui de mathématiques. Nous comptions sur les 50 francs de décembre, et nous nous sommes trouvés tout à coup sans argent, pour près de deux mois, réduits à suivre sans livres des cours où l'on ne peut nous donner que la méthode, où tout dépend de nos études particulières... »

La femme du général, la mère des enfants, n'était pas traitée plus généreusement ; peut-être le général ne pouvait-il mieux faire.

Il s'était engagé à payer à sa femme une pension de 100 francs par mois sur son traitement de la légion d'honneur. Les paiements aux légionnaires ayant été

suspendus, le général avait réduit la pension à 80 fr. Lorsque les paiements furent repris, Abel s'empressa d'en informer son père, lui proposant du reste de toucher pour lui sa pension, sauf à en employer le montant suivant ses désirs (Lettre Abel du 6 mai 1818).

Mais le général ne s'en souciait pas. Abel se plaint amèrement de ce manque de confiance tout en réclamant le rétablissement de la pension de 100 francs pour leur mère :

« C'est ici le moment, mon cher papa, de te témoigner la peine que je ressens de voir qu'ayant continuellement des réclamations à faire et des affaires à suivre, tu en aies chargé une autre personne, qui, quelque (sic) soient ses moyens, n'entend pas mieux, je pense, les affaires que moi, et qui, si elle a quelques connaissances au ministère de la guerre, n'en a néanmoins pas plus de facilités que moi pour terminer toutes les affaires dont il peut être chargé, soit à ce ministère, soit aux autres administrations ; il n'est pas de bureau où je n'aie de bonnes et agréables connaissances qui se font un plaisir de soigner les affaires dont je les charge, sans aucune rétribution. Je t'ai plus d'une fois offert mes services, tu as paru les dédaigner ; cependant un étranger n'apportera jamais à la défense de tes intérêts le même zèle que ton fils. »

Le choix d'un état

En août 1918, les deux frères quittèrent la pension Cordier, et revinrent habiter chez leur mère (Victor Hugo raconté..., p. 226.)

Dès le mois de juillet, ils se préoccupent sérieusement du choix d'un état :

« La situation où nous nous trouvons, écrivent-ils à leur père le 20 juillet 1818, semble ne nous laisser le choix qu'entre deux états, la médecine et le droit. Nous aurions songé au premier pour l'un de nous deux, mais la difficulté de se faire connaître dans une carrière épineuse, et surtout la longueur des études (il ne faut pas moins de 7 ans pour être reçus dans cette faculté) nous en ont promptement détournés, par la pensée que nous resterions encore trop longtemps à ta charge.

« Le même inconvénient n'existe pas dans le Droit. Trois années d'études suffisent, en sorte que si tu avais pu obtempérer à nos désirs quand nous t'en avons parlé pour la première fois il y a deux ans, nous ne serions peut-être plus un fardeau pour toi. Nous avons considéré en outre que la connaissance du droit était indispensable pour être admis aux emplois de l'administration militaire et à la plupart des charges de l'administration civile ; si d'ailleurs nous nous trouvions tous les deux dans le cas d'embrasser la carrière du barreau, ce n'est pas dans une ville comme Paris que deux avocats pourraient se nuire.

« Quant aux arrangements relatifs au pensionnat, tu sais bien, mon cher papa, qu'il n'est plus possible que nous restions chez M. Decôtte, maintenant que nos études sont finies. Nous te proposons de nous donner 800 francs à chacun pour nos dépenses. Nous voudrions te demander moins, mais tu sentiras que cela nous est impossible, si tu considères que tu nous donnes déjà 300 francs pour notre entretien, et qu'avec 500 francs de plus nous ne pourrons, sans la plus stricte économie, subvenir aux frais de notre nourriture, à l'achat de nos livres, au paiement de nos inscriptions et diplômes, etc. »

Le 12 avril, le général n'avait pas encore répondu ; les deux frères se décident à écrire de nouveau, et cette fois c'est Victor qui tient la plume, sauf à Eugène à signer après lui. La lettre est rédigée dans les mêmes termes que la précédente, que l'on pouvait supposer n'avoir pas été reçue par le général. Elle ajoute pourtant quelques précisions :

« Depuis un an, la maison de M. Decôtte n'était plus pour nous qu'une pension bourgeoise. »

Elle établit avec les mêmes chiffres le modeste budget proposé : 500 francs pour nourriture, logement, frais d'inscription, etc. Le général avait bien reçu les deux lettres. Sur la corne de chacune il écrit de sa main : « Rép. affirmativ^{t} le 16 août. »

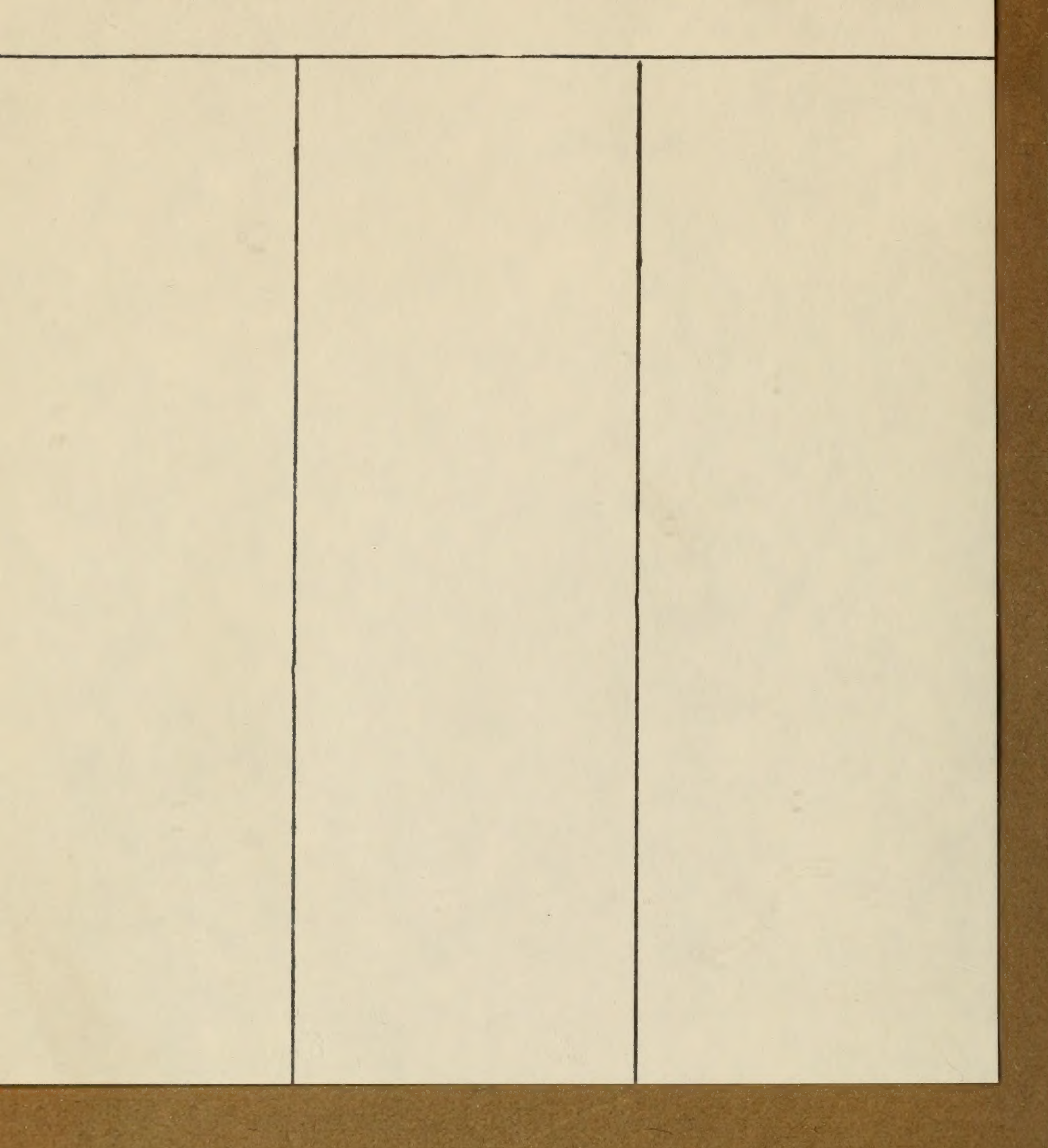
Les choses étant ainsi convenues, les deux frères se préparent à quitter la pension Decotte, pas avant le 10 septembre toutefois, la pension étant payée jusque là. Le 20 août 1818, Victor écrit à son père tant en son nom qu'en celui d'Eugène, qui signe également la lettre, pour le prier de leur envoyer, vers cette époque du 10 septembre, le douzième de leur pension : « Tu sens, ajoute-t-il, qu'en sortant du pensionnat nous nous trouverons dénués de tout, même de lits, si l'on ne nous remet pas absolument tous les effets que nous avons chez M. Decotte ; nous te supplions donc de lui écrire pour que, vers le 10 septembre, tout notre mobilier, qui nous est actuellement si nécessaire, se trouve à notre disposition.

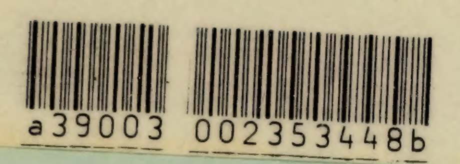
« Nous allons commencer notre droit : sois sûr,mon cher papa, que dans tous les temps nous nous ferons une étude de mériter ta satisfaction par nos travaux et notre conduite. Cette année même, ce n'est pas sans quelque honneur que nous avons terminé nos cours ; nous ne doutons pas du plaisir que tu éprouveras en

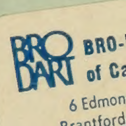
apprenant que nous avons obtenu des accessits dans nos classes et au grand concours des quatre collèges. »

Nous ne savons pas si les études de droit offrirent quelque attrait aux jeunes gens ; nous pensons bien que la littérature eut plus de charmes pour eux. Quoi qu'il en soit, ils continuèrent à prendre leurs inscriptions ; en décembre 1820, ils demandent à leur père un envoi d'argent pour prendre leur inscription avant le 15 janvier 1821, date de la clôture du Registre. Ils avaient donc commencé leur troisième année.

BLOIS, IMP. R. DUGUET ET CIE, 13, RUE GALLOIS




a39003 002353448b


BRO DART